

J'habite dans le quartier résidentiel enclavé Haig-Beauclerk adjacent la rue Notre-Dame, 1.5 km à l'est du site de Ray-Mont Logistiques depuis près de 15 ans. Biologiste de formation et consciente des impacts sociétaux sur les changements climatiques, je me déplace en transport actif ou collectif. Je risque ma vie et sa qualité à chaque jour que je circule le long de Notre-Dame ou de Haig, ou même lorsque je traverse ma rue avec le camionnage en augmentation.

Rappelons que parmi les 27 recommandations de l'OCPM en 2019 sur l'Assomption Sud-Longue Pointe se trouvaient celles-ci:

1. Agir dès maintenant pour réduire les nuisances actuelles
2. Réduire et non pas seulement de limiter les nuisances, sur tout le territoire de l'Assomption Sud—Longue-Pointe.
3. Que la Ville et l'arrondissement utilisent les outils règlementaires pour concrétiser les éléments de vision proposés en matière d'aménagement

Malgré la consultation publique de l'OCPM de 2019 et un rapport appuyant les constats des citoyens avec ses recommandations, notre qualité de vie continue de diminuer avec encore plus d'activités industrielles 24/7, plus de circulation, plus de camionnage, plus de poussière, plus de bruit, l'augmentation de la température des îlots de chaleur, avec en prime une détérioration de la santé physique et psychosociale qui sont affectées par les nuisances qui augmentent.

Portrait actuel :

1. **Le camionnage** : Il augmente, opère 24h sur 27 même dans les zones qui l'interdisent comme on le voit sur la rue Haig ou sur Notre-Dame entre 19h et 7h. Les policiers de l'arrondissement émettent un nombre minuscule de contraventions pour camionnage interdit entre 19h et 7h à l'est du site comparativement au nombre de camions qui y circule et les amendes sont moins élevées que si mon chien ne porte pas sa médaille.
2. **Le bruit** : Bien que l'OMS recommande une cible de 40 décibels, le bruit provenant du camionnage dans le secteur dépasse cette cible de beaucoup, ce qui entraîne une détérioration de la qualité de vie, de la santé et du bien-être des individus. Un niveau excessif de bruit peut causer de nombreux effets physiologiques et psychologiques défavorables dont des perturbations du repos et du sommeil, une hypertension et effets cardiovasculaires. Le règlement de l'arrondissement ne respecte d'ailleurs pas la directive 98-01 du gouvernement du Québec qui est basée sur les recommandations de l'OMS - Le règlement de l'arrondissement devrait lui aussi faire respecter les niveaux de 40 décibels la nuit et de 45 décibels le jour, partout dans une zone résidentielle.
3. **La qualité de l'air** a diminué avec l'augmentation des véhicules qui circulent dans le secteur, particulièrement depuis la fermeture du pont-tunnel Louis-Hyppolite Lafontaine. Les files de camion sur Notre-Dame le long de la piste cyclable sont sans fin déjà, les rues du quartier sont maintenant des autoroutes ou des pistes de courses. Selon Santé Canada, les particules en suspension ont des effets nocifs associés aux symptômes des voies respiratoires supérieures et à des réductions de la fonction pulmonaire. Santé Canada a constaté l'association entre une exposition à court terme aux particules et des effets morbides incluant les admissions hospitalières pour des problèmes respiratoires et l'augmentation des symptômes respiratoires. Le lien de causalité est démontré entre l'exposition de courte durée aux particules en suspension, la mortalité et les effets cardiovasculaires. Imaginez à longue durée.
4. **La chaleur** : Les 5 dernières années sont les plus chaudes jamais enregistrées. Les vagues de chaleur de plus en plus fréquentes tuent, en 2018, 66 % des personnes décédées par la chaleur résidaient dans un îlot de chaleur. Il nous faut des îlots de fraîcheur dans le secteur, mais...
5. **La destruction de l'environnement naturel** avec la destruction des derniers boisés du secteur qui s'est effectuée à une vitesse fracassante : on a vu disparaître un boisé sur Tellier, le boisé Beni Hana, le terrain qu'a asphalté Ray-Mont Logistiques et d'autres. En 2019, c'est l'OCPM qui nous a permis d'apprendre que l'indice de canopée du secteur Assomption-Sud Longue-Pointe était de **3,76, un des plus faibles de Montréal**. Nous doutons de nous rapprocher de la moyenne montréalaise de 25% avec des citoyens corporatifs qui cherchent à éviter de reboiser. Les bienfaits d'une telle canopée ne sont pas secrets, et son importance pour atténuer l'effet des changements climatiques particulièrement lors des vagues de chaleur non plus.

Le projet de Ray-Mont Logistique et sa récente demande de dérogation vont à l'encontre des principes de développement durable enchâssés dans la Loi sur le développement durable et de la qualité de vie des citoyens qui ont le droit de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité selon la Charte des droits et libertés de la personne.